

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 30 janvier 2020

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
21 janvier 2020

Date d'affichage
21 janvier 2020

Objet de la Délibération

Contrat de prévoyance maintien de salaire
et décès MNT MGEN
N° 4.2020

L'an deux mil vingt, et le vingt et un janvier à vingt heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Jean-Pierre Sevrez

Présents : Jean-Pierre Sevrez, Olivier Fons, Michel Gonnet, Elodie Lefebvre, David Le Guen, Sylvie Mathon, Florence Gaillard

Pouvoir : de Régis Jouffrey à Jean-Pierre Sevrez

Secrétaire de séance : Florence Gaillard

*

Monsieur le Président présente le nouveau contrat de prévoyance collective maintien de salaire et décès avec la MNT qui a pour objet le versement de prestations au titre de la garantie collective : Indemnités journalières couvrant l'incapacité de travail et des garanties supplémentaires à adhésion individuelle : Invalidité, Perte de retraite, Décès/Perte Totale et Irréversible d'autonomie.

Il demande l'autorisation de signer le contrat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président à signer le contrat référencé CG-CDG-HAUTES ALPES 05-2020

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,
Jean-Pierre SEVREZ

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification